

somme de 100 fr., et notre bon curé est certainement le plus pauvre de tous. Cependant il a déjà retenu un emplacement considérable pour cet édifice saint, dont la première pierre est à peine trouvée. *Deus providet*, dit-il avec une foi admirable. Il compte sur Dieu, et il nous montre la France.

Vous voyez ce que nous vous demandons. La charité de nos frères nous est indispensable, et vous ne refuserez pas d'ouvrir vos colonnes à une souscription pour cette œuvre dont on ne saurait calculer les conséquences bénies. Nous espérons tous, comme notre curé; nous nous disons tous que la France, où est née l'Association pour la propagation de la Foi, ne rejettera pas nos prières, et que nous obtiendrons l'argent nécessaire pour la construction de la première église catholique qui, après le schisme déplorable de Luther, fera briller la croix d'un nouvel éclat dans la Norvège, terre jadis si florissante par le nombre illustre de ses couvents et de ses saints. Déjà nous avons un premier fonds bien précieux. La sacrée Congrégation de la Propagation de la Foi, à Rome, voulant prouver au monde catholique le vif intérêt qu'elle porte à l'édification d'une église en Norvège, a souscrit, malgré la pénurie produite par la grande quantité de ses dépenses, pour une somme de 5,500 fr.

Qu'ajouterai-je pour vous émouvoir en notre faveur? Mais je vous en ai dit assez; en France, où tout ce qui est grand et beau est si bien et si vite compris; en France, patrie de saint Louis, de saint Bernard, de saint Vincent de Paul, on ne restera pas sourd à la voix d'un petit nombre de frères abandonnés, qui tournent leurs regards et leurs cœurs vers la source des œuvres qui honorent le plus l'humanité. Nous n'avons pas moins besoin de secours que les Chinois et les idolâtres à qui vos glorieux missionnaires vont porter le salut au prix de leur sang et de leur vie. Si seulement une partie des catholiques de France voulaient nous donner leur obole, notre église s'éleverait promptement et elle serait magnifique.

Qu'en veuillez bien ne pas se méprendre sur l'immense utilité de cette œuvre. La conversion de trois royaumes peut en être la conséquence. Christiania, placée entre la Suède et la Norvège, exercera nécessairement la plus heureuse influence sur ces contrées où se trouvent bon nombre de personnes disposées à embrasser la foi catholique, mais qui, ayant à faire le sacrifice de leur fortune et de leur patrie, hésitent encore avant que de traverser l'Allemagne protestante pour aller en Bavière chercher un refuge. Il en sera tout autrement lorsque les Nilson et tant d'autres n'auront plus qu'à traverser un détroit et à passer la frontière pour trouver des coréligionnaires qui les recevront à bras ouverts, et qui leur offriront toutes consolations et l'assistance de la foi.

Univers.

## NOUVELLES POLITIQUES

CANADA.

—Lundi dernier Son Excellence s'est rendu à la chambre et a donné sa sanction à 37 Bills dont nous donnerons la liste dans un prochain No.

Aurore.

—Un correspondant de Québec écrit au *Times* en date du 15 que la nouvelle arrivée dans cette ville à Percé, District de Gaspé, que le feu avait consumé deux cents maisons, parmi lesquelles les magasins de M. Lebourtillier.

Idem

*Mort subite.*—Vendredi dernier un jeune homme émigré, du nom de Jeremi h Mcarty étant entré dans une taverne, chez un nommé Martin, sur la rue des Commissaires, demanda une tasse de café, puis au bout de quelques instans, se plaignit d'être malade et se mit au lit. Le lendemain matin voyant qu'il ne se levait pas, la servante monta pour l'éveiller; après d'inutiles efforts, elle se mit par appeler du secours, et l'on s'aperçut que le lit ne contenait plus qu'un cadavre. Les juifs rendirent après enquéte un verdict de "mort par la visite de Dieu."

Idem.

—Une lettre de Percé annonce que les magasins de MM. Robin et Le Bouthillier sont devenus la proie des flammes, avec beaucoup de maisons, chaloupes, etc. Le feu aurait été mis par des flammèches provenant d'une cheminée.

—Nous apprenons que le moulin de M. Beaulieu, à 9 milles en bas, du Saguenay a brûlé. Il a aussi brûlé six maisons à la Malbaie, avec tout ce que possédaient les infortunés propriétaires, jusqu'à leur blé de semence et leurs animaux.

Canadien.

—M. le procureur-général Smith a présenté le rapport du comté auquel avait été renvoyé le bill de la Trinité de Québec, exposant :

Que les intérêts affectés par ce bill étaient si opposés qu'il serait impossible de faire un rapport satisfaisant dans la session actuelle; que le comité recommande cependant que le vieux bill soit continué avec certains amendements; que les droits de tonnage soient de 4d, mais que tous autres droits soient abolis; que le bureau de la Trinité soit autorisé à emprunter une somme de £5000, dont £2000 pour l'érection d'un phare sur le récif de l'île Rouge, et le reste pour l'achat d'un bateau à vapeur à être employé à remorquer et à secourir les vaisseaux en détresse, et qu'il soit permis aux pilotes de former une association en commandite.

Il a été introduit un bill fondé sur ce rapport.

Le comité sur le bill de la Trinité de Montréal a fait rapport qu'il n'avait pas pu en venir à une décision sur la réunion de cette corporation à celle de la Trinité de Québec; mais comme l'acte est sur le point d'exprimer, le comité recommande de passer un acte pour le continuer encore une année.

Sur motion de M. Laurin, il a été résolu que la chambre commencerait aujourd'hui à siéger le matin à six heures.

Idem.

—D'après un ordre de la Reine en conseil, du 20 novembre dernier, le droit

de 4 pour cent de la valeur qui se lève maintenant, d'après l'acte impérial S et 9 Viet., c 23, sur les potasses et perlasse et sur les spécimens d'histoire naturelle importés dans ce pays, cessera d'être perçu à dater du 1er juin prochain, et ces objets pourront être importés francs de tout droit impérial.

Une proclamation de Son Excellence le gouverneur général, en date du 7 mai, diminue de 50 pour cent les droits sur le maïs ou blé d'Inde, le gypse ou plâtre non moulu, le charbon de terre, le plomb américain en saumons ou en barres, le manganèse, les meubles et bagage, les charrettes, waggons, traîneaux, les outies d'artisans, et les charmes et autres instrument aratoires passant par le canal Welland cette année.

Idem.

FRANCE.

—Un éboulement a eu lieu sur le chemin de fer de Strasbourg, dans les souterrains de Courcelles, sur les bords de la Marée, au-dessus de la Ferté-sous-Jouarre, et a englouti dix-neuf ouvriers. Une correspondance de Meaux du 4 avril donne sur cette accident les détails qui suivent :

"La galerie du souterrain avait été poussée à 150 ou 200 mètres, du côté de Lusancy, quand un éboulement considérable eut lieu hier dans la partie la plus rapprochée du fond.

"On fit l'appel, dix-neuf ouvriers manquaient. La fin de la journée; le commencement de la nuit se passèrent en tentatives infructueuses. On remarqua cependant une rigole latérale à la galerie, qui avait été heureusement recouverte en planches pour l'écoulement des eaux et que l'éboulement n'avait pas comblée.

"Avec des pièces de bois attachées les unes au bout des autres, on suivit la direction de la rigole, et après plusieurs essais inutiles, un grelot fixé à la plus avancée de ces pièces de bois attira heureusement l'attention des ouvriers disparus sous l'éboulement.

"Ils répondirent en attirant à eux les pièces de bois, et peu à peu un va-et-vient parfaitement organisé s'établit dans la rigole au moyen d'une corde qui a servi, depuis ce matin, à leur faire parvenir des vivres de toutes sortes, des chandelles et des lettres auxquels ils ont répondu.

"Ils témoignent dans leur réponse qu'ils sont pleins d'espoir et de courage.

"M. le sous-préfet de Meaux, qui s'est aussitôt transporté sur les lieux a eu soin qu'on leur fit passer la plus grande quantité possible de provisions, en leur recommandant de les ménager. En effet, la rigole qui sert de communication pouvait s'engorger, et comme la durée de travaux nécessaire pour percer l'éboulement n'est pas connue, le salut de ces braves gens dépend des aliments qui doivent les soutenir jusqu'à leur délivrance.

"Dans la crainte que ces dix-neuf hommes réunis dans un lieu peu étendu, ne vissent à manquer d'air, M. le sous-préfet, sur la demande des ingénieurs, a invité M. le maire de La Ferté-sous-Jouarre, ville distante de Lusancy de cinq kilomètres seulement, à envoyer au souterrain des tuyaux de pompe à incendie qui, avec la boîte de secours qui se trouve sur les lieux, aideront à chasser de l'air nouveau dans le refuge de ces malheureux.

"Tous les ingénieurs ont rivalisé de zèle dans cette triste circonstance. M. le substitut du procureur du Roi et M. le commandant de la gendarmerie se sont aussi rendus immédiatement sur les lieux.

"La délivrance est très probable, presque certaine. Le moment, toutefois, n'en peut être fixé. On assigne un délai de deux ou trois jours, qui paraîtront sans doute bien longs aux malheureuses victimes de cet accident; mais on ne négligera rien, soit pour l'abrégier autant que possible, soit pour conduire à bonne fin les travaux qui doivent les sauver."

MEXIQUE.

*Plus récentes.*—Des nouvelles jusqu'au 28 ont été reçues à New-York par voie télégraphique. 2000 Mexicains ont traversé le Rio-Grande à 3 milles du camp américain, et le chef mexicain a intimé au général Taylor que s'il n'abandonnait pas sa position ses batteries seraient ouvertes sous les 36 heures. Le corps du colonel Cross a été retrouvé à 4 milles du camp américain; la mort du lieutenant Porter est confirmée. On s'attendait d'heure en heure à un engagement entre les deux armées.

SUISSE.

—On écrit de Suisse :

"La ligne catholique continue à serrer ses rangs et à préparer ses moyens de défense contre les attaques qu'elle a à redouter des corps-francs, dont les principaux chefs, parvenus, selon toute apparence, aux premières charges gouvernementales de Berne, tiendront en main, l'année prochaine, le gouvernail des affaires fédérales. Le triple landrath, autorité suprême du canton de Zoug, vient d'adopter, à la majorité de 103 voix contre 5, l'ensemble des résultats des délibérations de la conférence de Lucerne. De son côté, le canton d'Unterwald a réuni dans une seule inspection la *landsturm* (levée en masse) de sa population virile, qui s'y est présentée dans la meilleure tenue et parfaitement armée. Le Gouvernement a eu soin de s'approvisionner de munitions et d'artillerie, et tous les autres cantons alliés de Lucerne ont pris et conservent la même attitude."

### AGENTS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

MM. Fabre et Leproun, libraires.	Montréal.
D. Mactineau, prêtre, vicaire.	Québec.
Fr. Pilote, Directeur du Collège.	Stc. Anne.
Val. Guillet, écrivain.	Trois-Rivières.

MM. les Curés sont humblement priés de vouloir bien accepter l'agence de notre Journal dans chacune de leurs paroisses respectives.

PROPRIÉTÉ DE J. M. BELLENCER ET A. T. LAGARDE, PRES., ÉDITEURS.  
IMPRIMÉ PAR J. RIVET ET J. CHAPLEAU.